



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 9 mars 2012, le conseil a adopté le premier projet de règlement 367-12-03, modifiant le règlement de zonage n°367-02

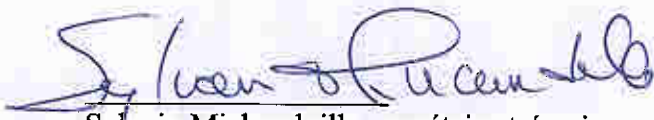
- L'objet du règlement vise à permettre dans la zone commerce de détail CD-1 l'usage d'hébergement et restauration, l'usage socio-culturel et l'usage commerces reliés à la diffusion des métiers d'art;
- Permettre dans les zones commerce touristique CT-1, CT-2 et CT-3 l'usage services aux biens personnels.



Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 juillet 2012 à 19 h au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.


Donné à Val-des-Lacs, ce 16 mai 2012.


Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvain Michaudville, directeur général de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie au deux endroits désignés par le conseil, le 16 mai 2012 entre 8 heures et 21 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 16 mai 2012.


Sylvain Michaudville
Directeur général